

**Présentation de la Feuille de Route Relative au Développement de
la Formation Professionnelle et du Projet de Création des Cités des
Métiers et des Compétences**

Majesté,

En exécution des Hautes Instructions Royales en matière de formation professionnelle, il est soumis à la Haute Appréciation de Votre Majesté la feuille de route relative au développement de ce secteur, véritable levier stratégique de la compétitivité des entreprises et facteur majeur de l'insertion des jeunes dans la vie active.

Cette feuille de route, qui capitalise sur les acquis du secteur de la formation professionnelle, vise la mise à niveau de l'offre de formation et la restructuration des filières en fonction de leur pertinence sur le marché de l'emploi ainsi que la modernisation des méthodes pédagogiques et l'amélioration de l'employabilité des jeunes à travers une série de programmes de formation et de requalification de courte durée.

Elle prévoit également la création d'une nouvelle génération de centres de Formation Professionnelle, matérialisés par des Cités des Métiers et des Compétences, structures multisectorielles et multifonctionnelles, dont chaque région sera dotée.

Ces structures de nouvelle génération fonctionneront sur la base du principe de la mutualisation dans un esprit d'optimisation de l'utilisation des ressources communes disponibles, notamment en ce qui concerne les plateformes numériques, les Centres de Langues, les Career Centers, les bibliothèques et médiathèques, les internats et les terrains de sport.

En parallèle, tout en assurant des formations dans les métiers de base, ces cités devront se doter de structures spécifiques telles que les chaînes de production pédagogiques, les centres de simulation et les halls technologiques, de façon à recréer *in situ* tout l'environnement professionnel technique et technologique nécessaires à une acquisition des compétences s'inscrivant dans la pratique réelle d'un métier.

Majesté,

Les Cités des Métiers et des compétences abriteront différents secteurs de formations qui répondront aux spécificités et aux potentialités de leur région, à la fois dans les métiers liés aux domaines d'activités porteurs de l'écosystème dans lequel elles s'implanteront, mais aussi dans les métiers du futur tels que le Digital-Offshoring, secteur clé d'avenir très créateur d'emploi, dont les formations seront déployées dans les 12 régions, ou encore l'Intelligence Artificielle dont les formations seront proposées au sein des deux régions de RSK et CS.

Concernant le choix des secteurs porteurs, l'agriculture-agroindustrie et l'industrie restent des secteurs majeurs pour notre pays et à très large spectre, et leurs filières de formation seront proposées dans la majorité des régions avec, en outre, des filières relatives à l'Industrie Navale à Agadir et Casablanca.

De même pour l'Hôtellerie-Tourisme, secteur clé et déterminant pour notre pays : 8 régions accueilleront des formations dans ce domaine.

En matière de Santé, nous avons pris en compte la nécessité pour les stagiaires de bénéficier de la proximité d'un bassin de stages, c'est pourquoi seules les 8 régions disposant d'un CHU fonctionnel ou en cours de construction accueilleront des filières de santé, qui pourront pourvoir ces CHU en profils adéquats.

Les filières relatives à l'artisanat seront quant à elles déployées principalement dans les régions de Fès-Meknès, Marrakech-Safi et Drâa-Tafilalet, au sein desquelles cette activité est prépondérante, conformément aux Instructions Royales.

Par ailleurs, pour répondre à la forte demande émanant des grandes villes telles que Casablanca, Rabat et Marrakech en ce qui concerne le Service à la Personne, des filières relatives à ce secteur seront déployées au sein des régions correspondantes pour former notamment, les éducateurs du préscolaire, les aides aux personnes âgées ou les aides à domicile.

Majesté,

Les méthodes pédagogiques préconisées par la feuille de route, privilégient la maîtrise des langues, l'approche par compétences, et accordent la priorité à l'implication des professionnels, notamment en favorisant la formation en milieu professionnel à travers l'alternance et l'apprentissage.

L'ensemble de ces actions sera favorisé par l'implantation de ces structures au sein d'écosystèmes judicieusement identifiés au niveau régional, de façon à établir une véritable proximité avec le monde professionnel.

De cette façon, ces Cités pourront incarner de véritables modèles d'efficience pour les dispositifs déjà existants, qui seront quant à eux appelés à être réhabilités et optimisés dans le cadre d'une mise à niveau globale de l'offre de formation proposée.

En outre, conformément aux Orientations Royales Eclairées émanant des réunions précédentes, ces cités pourront accueillir et développer l'ensemble des programmes destinés aux jeunes travaillant dans le secteur informel, visant à renforcer leurs compétences techniques et transversales, notamment en langues, afin de leur permettre d'intégrer le secteur formel dans des conditions satisfaisantes.

Ainsi, les améliorations qui seront apportées au secteur de la formation professionnelle, à travers les Cités des Métiers et des Compétences, devront lui conférer une attractivité nouvelle, afin que cette voie puisse désormais incarner un choix délibéré des stagiaires et faire l'objet d'un véritable projet professionnel, initié dans le cadre de l'instauration d'un système d'orientation précoce.

Sur le plan de la gouvernance, les Cités des Métiers et des Compétences auront le statut de sociétés anonymes, filiales de l'OFPPT, qui sera en outre le Maître d'œuvre de ce projet. Elles seront dotées d'un conseil d'administration tripartite, impliquant les Professionnels, la Région et l'Etat.

Elles nécessiteront un investissement à hauteur de 3,6 milliards de dh provenant de la contribution de l'état, de l'OFPPT et des régions.

L'échéancier de la feuille de route relative à la formation professionnelle prévoit le lancement des études relatives à la consistance physique des Cités et à leur ingénierie pédagogique dès ce mois d'avril 2019, ainsi qu'un démarrage des constructions en Janvier 2020, afin que l'ouverture progressive de ces nouvelles structures puisse débuter à la rentrée 2021 et se poursuivre à la rentrée suivante.

Majesté,

La stratégie de développement du secteur de la formation professionnelle, impulsée par la Vision Eclairée de Votre Majesté, permettra à notre pays de rentabiliser l'existant, tout en instaurant les réformes nécessaires pour faire de ce secteur un véritable levier de notre croissance économique mais aussi un facteur conséquent d'enrichissement de notre capital humain.

La feuille de route élaborée dans ce cadre propose un nouveau modèle de centres de formation professionnelle, qui demeure perfectible au regard de l'évolution rapide et constante des métiers ainsi que du potentiel socio-économique de chaque région.